



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

attentats

Question écrite n° 39605

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la simulation virtuelle d'attentats multiples organisée le 22 décembre dernier. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le bilan qu'elle dresse de cet exercice.

Texte de la réponse

L'exercice antiterroriste du 22 décembre 2008 a fait jouer les différents échelons de la chaîne territoriale et ministérielle du ministère de l'intérieur, sans déploiement de moyens sur le terrain, au travers de la simulation d'attaques terroristes ciblant les agglomérations de Paris, Lyon et Marseille. Il avait pour objet, après les attentats de Beslan et de Mumbai, de tester la capacité du ministère de l'intérieur à prendre en compte des attentats multiples assortis de prises d'otages en différents points du territoire national. À cette occasion, les procédures opérationnelles en réponse à ce type de situation ont été jouées par les différents services de sécurité intérieure (principalement les services de sécurité publique, de police judiciaire et les unités d'intervention spécialisées) ainsi que de sécurité civile (en particulier les services d'incendie et de secours). En ce qui concerne les unités d'intervention spécialisées, l'exercice du 22 décembre était le premier plaçant le RAID, les GIPN et le GIGN dans un contexte de terrorisme de haute intensité, dans le cadre d'une situation hors normes prenant en compte l'évolution de la menace terroriste du type de la prise d'otages de Beslan ou des attentats de Mumbai. La prise en compte de ce type de situation d'urgence majeure exige de la part des pouvoirs publics la mobilisation d'une masse critique d'intervenants hautement qualifiés, des équipements spécifiques ainsi que des procédures particulières. Au plan opérationnel, l'exercice a permis de mettre en exergue des axes d'amélioration au plan technique, et surtout de faire progresser la réflexion sur la coopération et la complémentarité entre les deux forces, qui ont chacune leurs particularités, mais partagent le même cœur de métier. Dans le domaine de l'organisation des pouvoirs publics en situation d'urgence majeure, le déroulement de cet exercice a démontré la capacité du ministère de l'intérieur à coordonner l'action, non seulement de ses services, mais également, au plan interministériel, de l'ensemble des services impliqués dans la gestion de ce type d'événement par la mise en oeuvre du centre interministériel de crise Beauvau.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39605

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 200

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9327